



FORMEZ VOS SALARIÉS À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE !

OBLIGATION LÉGALE

FORMATION PRATIQUE

CERTIFICATION RECONNUE

⚠ OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

L'article R4227-28v du Code du Travail impose à tout employeur de former des salariés à la manipulation des extincteurs et à l'évacuation en cas d'incendie.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 Comprendre les phénomènes du feu (triangle du feu)
- 2 Reconnaître les classes de feu et choisir le bon extincteur
- 3 Intervenir efficacement sur un départ de feu naissant
- 4 Donner l'alarme et organiser l'évacuation du personnel

PROGRAMME · 4h

THÉORIE

Comprendre pour mieux agir :

- > Le feu : triangle et classes
- > Réglementation incendie
- > Les équipements disponibles
- > Rôle de l'EPI en entreprise
- > Procédure d'alarme et évacuation

PRATIQUE

Exercices sur feux réels :

- > Manipulation des extincteurs
- > Utilisation du RIA (robinet d'incendie)
- > Exercice sur feux simulés
- > Gestes barrières et sécurité
- > Évaluation et attestation

EXTINCTEURS ABORDÉS EN FORMATION



EAU PULVÉRISÉE

Feux de classe A
(solides)



CO₂

Feux de classe B
et électrique

INFORMATIONS PRATIQUES



PUBLIC

Tout salarié

Aucun prérequis



DURÉE

4h

Intra-entreprise



EFFECTIF

4 à 12

personnes



VALIDITÉ

1 an

Recyclage possible

